



B.1740.1.16 le sezieme jour de janvier de la presente
 anné mil sept cent quarante a esté baptisé
 par moy curé soussigné charles estienne
benoist fils legitime d'estienne dufay laboureur
 demeurant en cette paroisse, (et bailly de mr
 le comte de blendecque) icy present , et de
 Marie margueritte le febure sa femme, né le jour
 precedent , le parain a esté antoine francois
 benoist kint Curé de cette paroisse et la maraine
 mademoiselle marie francoise caroline de Lens
 sœur de monsieur le comte d'hallines et
 de blendecques, qui a constitué et donné procuration
 de tenir l'enfant aux saints fonds de baptesme
 dans sa place petronille francoise delpouve
 fermiere demeurant a hallines dans la ferme de
 monsieur ledit comte de blendecques et ont le
 pere , le parain , et laditte substituée signés le
 present acte le jour mois et an que dessus

estienne dufay

petronille francoise delpouve

A. f. b. Kindt curé